DOCUMENT STRATEGIQUE

Idées directrices, missions, thématiques et objectifs 2019 - 2021

Ce document vise à fournir une orientation et une base de communication au comité directeur et au secrétariat. Il décrit les missions, les thématiques et les objectifs de l'Agenda 21 pour l'eau.

Approuvé par le comité directeur le 20 juin 2019

1 AGENDA 21 POUR L'EAU

L'Agenda 21 pour l'eau est **le forum et le réseau** des acteurs de la gestion des eaux en Suisse[1].

En tant que **réseau**, l'Agenda 21 pour l'eau relie entre elles les organisations de tous les secteurs et groupes d'intérêts, actives dans le domaine de la gestion des eaux à l'échelle de la Suisse. En tant qu'interlocuteur et moteur d'initiatives, l'Agenda 21 pour l'eau apporte son soutien aux organisations dans leurs démarches d'identification, d'évaluation et de développement de questions prioritaires.

2 IDEES DIRECTRICES

Les milieux aquatiques sont des écosystèmes qui modèlent nos paysages. Ils remplissent des fonctions indispensables, notamment pour le renouvellement des ressources en eau, la régulation du climat, la production d'énergie renouvelable, la fourniture d'eau potable et sanitaire, la biodiversité et la minimisation des risques naturels. Les milieux aquatiques suisses contribuent à notre bien-être, à notre sécurité et à notre prospérité économique.

Les organisations représentées dans l'Agenda 21 pour l'eau s'engagent pour une gestion des eaux inspirée des principes du développement durable. Elle doit garantir, en tenant compte des changements climatiques, que toutes les utilisations de l'eau, la protection contre les dommages entraînés par les crues, les fonctions écologiques des milieux aquatiques, la protection des eaux contre les pollutions et les fonctions récréatives soient assurées à long terme. Les différends entre ces intérêts fondamentaux doivent être traités dans une approche holistique. Les ressources aquatiques sont gérées de manière transsectorielle à l'échelle principalement régionale, en prenant, si possible, le bassin versant comme espace de référence.

3 ROLES ET MISSIONS

La charte présentée en annexe est le cadre conceptuel de tous les travaux de l'Agenda 21 pour l'eau. En ses qualités de forum et de réseau, il assume les rôles et les missions suivantes:

Mise en réseau et partage d'informations

L'Agenda 21 pour l'eau met en relation les organisations de la gestion des eaux actives à l'échelle de la Suisse, indépendamment de leur secteur d'activité et des intérêts qu'elles représentent. Il propose des structures de communication adéquates pour assurer un partage efficace des informations importantes pour la gestion des eaux au-delà des limites sectorielles ou liées à des intérêts particuliers.

Précurseur et moteur d'initiatives

L'Agenda 21 pour l'eau identifie, thématise et évalue les tendances et évolutions nouvelles dans le domaine de la gestion des eaux en Suisse. Par une communication adéquate, il donne l'impulsion à d'autres institutions pour qu'elles y soient approfondies et poursuivies.

Mise à disposition de plateformes dédiées

Pour certaines thématiques, l'Agenda 21 pour l'eau propose des structures adéquates pour la coordination, le dialogue, le partage d'expérience et d'information et le traitement de projets. Les ressources humaines et financières nécessaires sont mises à disposition en fonction des différents intérêts en jeu.

---

[1] Tels que définis dans https://wa21.ch/wp-content/uploads/2018/10/Eintauchen-in-die-Wasserwirtschaft_f.pdf

4 THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR LES 3 ANS A VENIR

Dans le cadre d'un séminaire interne, l'association a identifié les principaux défis qui attendent la Suisse dans le domaine de la gestion des eaux dans les 20 à 50 années à venir (cf. annexe B). Sur cette base, des domaines thématiques prioritaires ont été définis pour les 3 prochaines années. Dans ces domaines, les besoins d'action et de coordination sont particulièrement importants.

Stratégie énergétique et protection des eaux

C'est entre les besoins de production hydroélectrique et l'impératif de protection des eaux que les conflits d'objectifs autour des milieux aquatiques sont le plus exacerbés. La stratégie énergétique 2050 postule un développement rentable et écocompatible de l'exploitation de la force hydraulique. Or cette extension est un véritable challenge à bien des égards et en particulier compte tenu de l'impératif de respecter les exigences de la loi sur la protection des eaux.

Depuis plusieurs années, l'Agenda 21 pour l'eau dirige un groupe de dialogue visant à rassembler les acteurs concernés autour d'une même table pour échanger, analyser les problèmes et dégager des solutions. Chaque dialogue est dédié à une thématique particulière et se déroule en terrain neutre et indépendant des différents projets. Ce groupe de dialogue est maintenu. Le mandat de 2019-2021 sera adapté au contexte et aux besoins actuels.

Renaturation des eaux

La loi révisée sur la protection des eaux est entrée en vigueur en 2011. Parmi les nouvelles tâches à exécuter, elle exige de réserver un espace suffisant aux eaux, de revitaliser les milieux aquatiques et de procéder à un assainissement écologique de la force hydraulique (obstacles à la migration des poissons, éclusées, charriage). Ces missions sont regroupées dans le concept de « renaturation des eaux ». Pour les mener à bien de façon efficace et ciblée, il est impératif que tous les acteurs et secteurs impliqués coopèrent efficacement.

La plateforme Assainissement de la force hydraulique et la plateforme Revitalisation ont été créées en 2018 pour faciliter le contact entre les acteurs et favoriser les échanges d'informations. D'ici 2021, elles devront être confortées dans leur rôle de carrefours incontournables d'envergure nationale pour les échanges de savoir.

La gestion des eaux dans le contexte du changement climatique

Les changements climatiques agissent sur tout le cycle de l'eau. Ils affectent aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines sur le plan quantitatif comme qualitatif, ce qui a un effet direct sur les réserves en eau, les équilibres hydriques et la gestion des eaux. Mais en même temps, le changement climatique n'est qu'un facteur parmi tant d'autres. L'enjeu est donc d'augmenter la résilience des milieux aquatiques.

Sur ce plan, l'Agenda 21 pour l'eau peut agir de différentes façons. Autour des deux grandes thématiques «sécheresse et approvisionnement en eau» et «résilience des milieux aquatiques», la première action qui s'impose est la mise en place de structures de dialogue et d'échange d'informations. De là peuvent alors émerger d'autres activités qui peuvent aboutir à l'élaboration d'une charte pour le «développement des eaux dans le contexte des changements climatiques et sociétaux».

5 OBJECTIFS FIXES POUR 2019 - 2021

Un programme est établi chaque année sur la base des priorités thématiques définies. Ce programme annuel décrit la démarche prévue pour atteindre les objectifs fixés.

MISE EN RESEAU ET PARTAGE D'INFORMATIONS

- Le carnet d'adhérents actuels doit être entretenu et l'intégration d'acteurs venant d'autres horizons facilitée.
- L'Agenda 21 pour l'eau vise à être apprécié de toutes les organisations membres pour son rôle de réseau et de forum de la gestion des eaux en Suisse. Ses missions doivent être connues.
- Des lignes directrices définies en matière de communication doivent informer sur le rôle et les objectifs de l'Agenda 21 pour l'eau et sur son travail de relations publiques.

PRECURSEUR ET MOTEUR D'INITIATIVES

- L'Agenda 21 pour l'eau entend intensifier son engagement en faveur de la détection précoce des nouvelles tendances et évolutions et de leur interprétation et évaluation.
- Le rôle de l'Agenda 21 pour l'eau dans la détection et l'évaluation des tendances doit être précisé. Une démarche adéquate sera formulée et mise en œuvre.

MISE A DISPOSITION DE PLATEFORMES DEDIEES

- Les adhérents doivent avoir connaissance des conditions de la mise à disposition de structures adéquates pour le traitement de thématiques particulières et de la manière dont elles sont créées.
- L'Agenda 21 pour l'eau veillera à identifier les thématiques émergentes et évaluera la nécessité de les intégrer ou non à ses thématiques prioritaires. Au besoin, l'Agenda 21 pour l'eau créera de nouvelles structures qui leur seront dédiées.

Exploitation durable de la force hydraulique et stratégie énergétique

- L'Agenda 21 pour l'eau entend favoriser la poursuite du dialogue régulier établi par ses soins entre les acteurs défendant les intérêts de l'exploitation de la force hydraulique et de la protection des eaux et de la nature. Le mandat visant ce dialogue sera réexaminé et éventuellement adapté aux besoins.

Renaturation des eaux

- La nouvelle plateforme Assainissement de la force hydraulique doit être confortée dans son rôle de carrefour d'envergure nationale pour les échanges de savoir et d'expérience afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions légales.
- La plateforme Revitalisation doit être confortée dans son rôle de carrefour d'envergure nationale pour les échanges de savoir et d'expérience afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions légales.

Gestion des eaux et changements climatiques

- Dans le domaine « sécheresse et approvisionnement en eau », l'Agenda 21 pour l'eau entend tout mettre en œuvre pour assurer des échanges d'informations adéquats entre les acteurs concernés.
- Dans le domaine « résilience des milieux aquatiques », l'Agenda 21 pour l'eau entend initier une intensification des échanges et du dialogue entre les acteurs concernés pour aboutir à une conception commune du problème et au lancement d'actions concertées.
- Il sera décidé de la nécessité ou non d'élaborer une charte pour le « développement des eaux dans le contexte des changements climatiques et sociétaux » et, le cas échéant, de la marche à suivre.

ANNEXE A
Charte de la gestions des eaux en suisse

Cette charte exprime notre vision de ce que serait, dans l'idéal, la gestion des eaux en Suisse à l'horizon 2030 et de la place qu'elle occuperait alors dans le contexte sociétal, économique et environnemental. Elle constitue le cadre conceptuel des travaux de l'Agenda 21 pour l'eau.

CHARTE DE LA GESTION DES EAUX EN SUISSE

La Suisse possède des ressources en eau particulièrement abondantes qu'il importe de protéger et d'exploiter de façon raisonnée pour garantir un développement harmonieux de la société, de l'économie et de l'environnement. Située à la source de plusieurs fleuves européens majeurs, il est de son devoir d'assurer une bonne qualité et un régime équilibré des eaux qui s'écoulent de son territoire afin de permettre aux pays limitrophes à la fois de procéder à une exploitation raisonnée de la ressource et d'assurer une protection efficace contre les crues.

S'inscrivant dans une perspective de développement durable, la gestion des eaux en suisse du XXIes. s'est fixé pour objectif la valorisation des rapports à l'eau dans un souci d'optimisation durable tant sur le plan environnemental qu'économique et sociétal. Les menaces liées à l'eau doivent être autant que possible évitées ou atténuées.

Les fonctions suivantes doivent être assurées durablement:

- *Toutes les formes principales d'exploitation de la ressource en eau*
  nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, à la production de denrées alimentaires, à la santé humaine et animale, à la production d'énergie et aux transports et donc à l'économie, à la prospérité et au bien-être de la population.
- *La protection contre les dangers dus aux crues et inondations*
  pour préserver les vies humaines, les terres et les biens.
- *Les fonctions écologiques des eaux*
  en tant qu'espaces de vie de communautés animales et végétales capables de s'autoréguler et en tant qu'éléments constitutifs de réseaux écologiques à fort impact paysager.
- *Les fonctions récréatives et émotionnelles des lacs et cours d'eau.*

Les intérêts contradictoires liés à ces différentes fonctions et activités sont alors pris en compte et traités par une approche globale et intégrée. La politique de gestion et d'exploitation des ressources en eau s'inscrit dans une optique volontairement plurisectorielle, se pratique principalement à l'échelle régionale dans des unités de gestion correspondant autant que possible au bassin versant et se plie aux caractéristiques naturelles, économiques et sociales de la région concernée de même qu'au cadre défini par l'aménagement du territoire.

La politique de gestion des eaux est élaborée dans la transparence avec la participation des principaux groupes d'intérêts et personnes impliquées. Une coordination des exigences de gestion durable des eaux avec celles des autres domaines d'activité est assurée dans le cadre d'une planification régionale de l'aménagement du territoire qui tient également compte des intérêts que suscite l'eau au-delà des limites régionales et nationales.

Un contexte favorable aux initiatives personnelles et à une attitude responsable de chacun des acteurs face aux ressources en eau s'est mis en place. Une des priorités devient alors de favoriser le gain de compétences chez tous les acteurs du secteur de l'eau tout en accroissant la compréhension de et pour l'eau dans la société.

WASSER-AGENDA 21 Forum Chriesbach Überlandstrasse 133 CH-8600 Dübendorf Tel. +41 (0)58 765 54 27 office@wa21.ch www.wa21.ch

ANNEXE B
Défis à relever dans le domaine de la gestion des eaux en Suisse

Dans le cadre d'un séminaire interne (30 octobre 2018, Gurten), les principaux défis à relever dans le domaine de la gestion des eaux en Suisse dans les 20 à 50 années à venir ont été identifiés :

Permettre aux milieux aquatiques d'assurer leurs fonctions écologiques
Gestion des néobiotes, renaturation efficace des eaux (application de la loi sur la protection des eaux), action concertée des parties prenantes, etc.

Assurer l'approvisionnement en eau de la population, de l'industrie et de l'agriculture
Préservation des infrastructures, adaptation aux changements climatiques, qualité des conduites privées, garantie de la qualité des eaux souterraines, des eaux de source et de l'eau potable, etc.

Protéger les eaux contre la pollution
Adaptation aux changements climatiques, préservation des infrastructures, gestion des pollutions diffuses, industrie et artisanat, etc.

Limiter les risques en cas de crues et de coulées de boue
Conflits d'intérêts dans les projets d'aménagement hydraulique, utilisation des instruments existants, adaptation aux changements climatiques, etc.

Assurer l'exploitation de la force hydraulique
Préservation des capacités de production hydroélectrique, assainissement écologique de l'exploitation de la force hydraulique, droit de propriété et renouvellement des concessions, adaptation aux changements climatiques, etc.

Défis généraux
Coordination des mesures d'adaptation aux changements climatiques (stratégie pour l'eau, éventuellement), digitalisation et gestion des données, développement de systèmes de surveillance, problème de la relève et du manque de spécialistes, etc.